



Opcalia a signé **une convention nationale** avec l'Agefiph afin de promouvoir l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.

Handicap et entreprise

INFORMER ET SENSIBILISER

Accompagner et Informer les entreprises sur le projet d'embauche en contrat de professionnalisation

Transmettre les offres d'emploi aux partenaires locaux de l'insertion professionnelles des travailleurs handicapés

Coordonner les interlocuteurs pour la structuration du projet de recrutement : Entreprise, salarié, Organisme de formation, OPCA, Cap Emploi...

Soutien administratif dans l'élaboration du contrat de professionnalisation, des dossiers de demandes d'aides à l'emploi.

... INTEGRER ET ACCOMPAGNER

Mise en place du dispositif **THEMIS** pour le sécurisation des parcours professionnels par le tutorat

FORMER ET MAINTENIR DANS L'EMPLOI

Par la professionnalisation

Favoriser la pérennisation de l'emploi

L'obligation d'emploi de 6 %

Tout établissement autonome d'une entreprise de 20 salariés et plus doit employer un nombre de travailleurs handicapés correspondant au minimum à 6 % de ses effectifs.

